

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023-018

CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUEL TNI SEULS
AVEC LA SOCIETE SENSELINK

Le MAIRE de la commune de Vourles,

*VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
VU la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant
délégation au Maire*

Considérant l'installation des tableaux numériques interactifs dans les classes élémentaires
de G DESARGUES,

Considérant le matériel sous contrat soit 7 TNI PROMETHEAN

DECIDE : de signer avec la société SENSELINK sise 35 rue Jules GUESDE 69100
VILLEURBANNE un contrat de maintenance annuel selon les conditions suivantes :

➤ **Assistance annuelle parc VPI/TNi/ENI + assistance mises à jour software - 1 an**
Prise en charge de la solution complète : TBI / VP / VPI / Ecran + PC* (Parc complet)
Les pièces et main d'oeuvre associées au remplacement des unités défectueuses sous garantie
La main d'oeuvre associée au remplacement des unités défectueuses hors garantie

➤ **Maintenance préventive :**
1 visite de maintenance préventive par semestre pour les VPI / Ecrans et les PC* associés
Nettoyage des vidéoprojecteurs (surface vitrée, filtre, dépoussiérage des composants) -
Entretien Ecrans
Mises à jour du logiciel, en cours de validité.

➤ **Maintenance curative illimitée :**
Maintenance curative incluse au contrat pour les VPI et les PC* associés
Diagnostic et Remise en service (sous réserve d'une panne matériel ou logiciel sovable)

Prêt de matériel équivalent en cas de panne bloquante

➤ **Gestion des stocks :**
Relevé du nombre d'heures d'utilisation des lampes des VP avec rapport d'usage

➤ **Hotline illimitée sur Ligne directe dédiée - 04 81 91 61 15 - Mail :**
support@senselink.fr

➤ **Extranet - extranet.senselink.fr**
Intervention J+1 - Zone d'intervention, Rhône-Alpes

➤ **Tarif annuel**

180€HT par TNI soit 1 260€HT

15€ht par licence airserver soit 105€HT

Un total de 1 365€ht correspondant à 1 638€TTC

Fait à Vourles, le 31 mai 2023

Catherine STARON

Maire

